

Le Véhicule autonome et connecté : Comment ça marche ? Enjeux juridiques !

Conférence

Mardi, 10 mars 2020 à 20 heures

Lieu : Bar de l'Hôtel Bristol 2 rue Velotte Montbéliard

Coproduction : Pavillon des sciences- Pays de Montbéliard Agglomération – Pôle Véhicule du Futur- Institut Gustave EIFFEL

Thème: «Le Véhicule autonome et connecté... » Comment ça marche ?... Enjeux juridiques !

Avec

- **Bruno GRANDJEAN**, Directeur de Programmes, Véhicule connecté et autonome Pôle Véhicule du Futur : ***Comment ça marche?***
- **Iolande VIRICEL** Codirectrice de Recherche, Institut VEDECOM – Aix Marseille : ***Aspect Juridique des véhicules autonomes***

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication s'invitent dans notre quotidien et le domaine des transports en est un excellent exemple.

Souvent présenté comme une innovation technologique majeure, le véhicule autonome peut potentiellement conduire à des transformations importantes pour nos sociétés.

Son adoption par les usagers dépendra notamment de la façon dont les quatre enjeux fondamentaux seront considérés :

améliorer la sécurité routière, optimiser la capacité des infrastructures, réduire les impacts sur l'environnement et faciliter la mobilité pour tous.

Et l'humain dans tout ça ?

Avant d'arriver à une exploitation commerciale à laquelle travaillent tous les principaux constructeurs, un certain nombre d'obstacles et de barrières d'ordre technologiques, réglementaires, juridiques, sociales, etc. restent toutefois à lever et dans lesquels l'humain y tient un rôle prépondérant.